

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 10 Septembre 2012 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Choix des entreprises – construction d'une halle

Dans le cadre de l'opération cœur de village menée conjointement par Agglopolys et la commune de la Chapelle Vendômoise, une halle couverte va être construite. Un marché d'appel d'offres à donc été lancé par Agglopolys le 16 juillet 2012 avec un dépôt fixé au 06 septembre 2012. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 7 septembre 2012 en mairie, 15 plis ont été déposés.

Il est à noter que les marchés seront signés par le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois, au nom et pour le compte de la commune de La Chapelle Vendômoise, comme le prévoit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du 10 juillet 2012.

L'estimation des travaux est de 139 150 € HT.

La commission a analysé les diverses offres reçues et propose au conseil municipal de retenir les offres suivantes :

Lot	Intitulé	entreprises	Montant de l'offre en € HT
1	Gros œuvre – terrassement – ravalement	BARBOSA avec option 1 et 2	71 292.44
2	Charpente bois – couverture ardoise	BMCC	50 179.78
3	Electricité	THIBIERGE	3 867.72

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les entreprises ci-dessus.

Choix de l'entreprise pour le bureau accueil secrétariat mairie - agence postale

Dans le cadre de la réfection du secrétariat, un réaménagement va être effectué. Le sol, les peintures et l'accueil au public seront changés offrant ainsi un nouvel accueil aux habitants.

Deux entreprises ont été sollicitées pour réaliser le nouveau bureau d'accueil: LARDILLIER DABIN et YVES OLLIVIER.

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise LARDILLIER DABIN pour réaliser le bureau du secrétariat de la mairie et le bureau de l'agence postale.

Divers

- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 15 octobre à 18h30 en mairie.